

>>> Rapport Giran

Les parcs nationaux ont un avenir

À quoi ça sert?

Suivis scientifiques

En mars dernier, l'actualité était marquée par le forum des gestionnaires. Plus de deux cents participants se sont penchés sur les modalités de mise en œuvre des suivis scientifiques.

Le 9^e forum des gestionnaires sur le thème des suivis scientifiques dans la gestion des espaces naturels s'est tenu à Paris le 26 mars dernier. 251 participants étaient présents. Connaître précisément comment le milieu évolue, définir des axes de gestion et juger de l'efficacité réelle de l'action: telles sont les principales finalités des suivis scientifiques. Mais d'abord, les suivis, basés sur des inventaires, permettent de vérifier l'état de conservation du patrimoine naturel.

État de référence

Indispensable, l'état de référence est à la base de toute analyse comparative. Il doit comprendre une approche historique: l'utilisation ancienne du territoire, agricole, artisanale ou industrielle, détermine la composition et la dynamique des communautés végétales. Toutefois, qu'il s'agisse de documents, de témoignages oraux ou d'investigations de terrain, la recherche historique n'est pas facilement accessible aux non-spécialistes. Son interprétation réclame en outre des compétences spécifiques. Un inventaire et une cartographie précise de l'espace ont été faits dans la réserve de la forêt de la Massane (Pyrénées orientales) grâce au système d'information géographique (SIG) de la Confédération des réserves naturelles catalanes. L'effort d'investissement a été récompensé puisque les résultats permettent déjà de mesurer l'évolution de la végétation en relation avec le climat. L'état de référence est souvent

associé à la recherche d'indicateurs, c'est le cas dans le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale ou dans les réserves naturelles de Haute-Savoie (Asters), qui ont engagé depuis 2001 un projet d'observatoire: outil de diagnostic, il enregistre les données liées aux activités humaines, au milieu naturel et au géosystème.

Utiliser les suivis pour orienter la gestion

Également présentés lors du forum: l'étude comparative des phénomènes démographiques et les résultats de la reproduction du râle des genêts et du courlis cendré. Observés sur deux sites aux modes de gestion différents, elles ont permis de définir la proportion minimale de prairie dont la gestion doit rester favorable à l'avifaune. Il faut parfois s'armer de

patience avant d'obtenir des données interprétables: pas moins de quatorze années de travail dans le site protégé de Pagny-sur-Meuse démontrent aujourd'hui les différences de résultats entre l'action du pâturage et de la fauche.

Meilleure efficacité

Pour être efficaces et servir une politique de conservation, les données doivent être comparables, et associées à celles d'autres sites. C'est la condition incontournable d'une cohérence dans la gestion des écosystèmes. Pour favoriser cette démarche, certains se calent sur les protocoles européens: au sein des réserves biologiques domaniales, un protocole, élaboré dans le cadre de l'action COST E4 (coopération scientifique et technique), a été retenu pour l'étude de la dynamique des peuplements forestiers. Le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc - CRPBO) s'impose, lui, comme outil de comparaison entre les échelles locales, régionales et nationales, entre «nature ordinaire» et «nature protégée». ■

VALÉRIE FIERS
RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Les forums des gestionnaires mettent l'accent sur la collaboration nécessaire entre gestionnaires et organismes scientifiques ou universitaires. Seule leur coopération garantira des méthodes et outils adaptés et une cohérence des programmes. La «Planification de la gestion dans les espaces naturels protégés» sera le thème du Forum des gestionnaires 2004 (26 mars-Paris). L'association Rivages de France, qui réunit les gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral, coordonnera son organisation.

Mettre en place des suivis scientifiques

«Études scientifiques en espaces naturels», Cahier technique publié par l'Aten et RNF (n° 72), donne des conseils et offre un cadre méthodologique pour mener à bien des actions de suivis et d'études:

- Le travail préparatoire, avant de se rendre sur le terrain
- La collecte des données, qui correspond à la phase de terrain
- L'analyse des données et l'exploitation des résultats qui a lieu après la phase de terrain. ■

Juin 2003, Jean-Pierre Giran a remis au Premier ministre son rapport sur l'avenir des parcs nationaux. Dans un style simple et précis, le député du Var dresse un état des lieux crédible et sans concession. De cœur et de raison, il réaffirme le caractère d'intérêt national des grands parcs naturels et souhaite que l'État garde la main sur leur gestion. Toutefois, défendant l'alliance entre protection des espaces naturels et développement durable, il propose de redéfinir les missions des parcs et de modifier en profondeur leurs relations avec les acteurs locaux.

Pour préserver leur rang au niveau international, les grands parcs nationaux doivent demeurer de la compétence de l'État. Le député Giran est ferme sur le sujet, et le rapport qu'il vient de remettre au Premier ministre ne laisse entrevoir aucune faille dans cette logique. Pourtant, son constat est sévère et il avance des mesures en profondeur. Créés voilà quarante années, les parcs nationaux avaient pour vocation de préserver des sites naturels remarquables. Pour cela, l'État a mis tout son poids dans la balance. Et il a agi comme sait le faire un État: en édictant des règles. Aujourd'hui, appréciés et emblématiques, les sept parcs nationaux sont unanimement reconnus pour la qualité de leurs paysages. Ils font la fierté des populations locales. Cependant, sur le terrain, les missions de protection de l'environnement se sont souvent traduites par des rapports d'autorité et de police. Une réalité qui laisse des traces profondes dans les relations avec les acteurs locaux: le sentiment d'être dans une zone d'exception où l'État déposséderait les propriétaires (généralement les collectivités locales) de leurs droits les plus légitimes à gérer leur patrimoine. À cet effet, le rapport dresse un état des lieux sans concession. Il souligne les nombreuses frustrations et suspicions qui entourent l'activité des parcs nationaux. Pour contrer ces critiques et dessiner un avenir aux parcs nationaux, Jean-Pierre Giran prend acte d'une évolution de leurs missions fondamentales. Il observe que

les parcs s'inscrivent désormais dans une stratégie de développement durable, de décentralisation et de contractualisation. Ainsi, il affirme qu'il n'est plus d'actualité d'opposer nature (environnement) et culture (activité humaine: tourisme, sport, élevage...). Il propose d'associer largement les élus et associations locales au

fonctionnement des parcs. Ainsi, la présidence de l'établissement public serait confiée de droit à un élu et la Région deviendrait le chef de file de la politique de contractualisation entre les parcs et les collectivités locales. Le rapport comporte aussi un important volet ressources humaines. L'auteur y questionne les métiers de gardes-moniteurs. Il affirme leur vocation à contribuer au développement local durable et l'oppose à une conception plus traditionnellement réglementaire et autoritaire. Une petite révolution culturelle pour des métiers dont la définition remonte à la création des parcs, et dont les titulaires sont parfois en poste depuis plusieurs décennies. ■

JOËL DEMASSON

« Les techniciens des parcs doivent être des animateurs de développement local »



ENTRETIEN AVEC
JEAN-PIERRE GIRAN
DÉPUTÉ DU VAR,
AUTEUR DU RAPPORT SUR
LES PARCS NATIONAUX

Vous proposez une réforme du statut des « gardes-moniteurs ». Est-ce à dire que les statuts particuliers des agents techniques et techniciens de l'environnement ne sont pas adaptés aux besoins de terrain ?

Ces métiers s'enracinent dans l'histoire des parcs nationaux. Il y a quarante ans, la préoccupation principale était la protection de la nature, ce qui impliquait avant tout une action réglementaire forte de la part de l'État, avec son corollaire de contraintes et de contrôles. Aujourd'hui, les missions des parcs s'élargissent vers le développe-

ment durable, sur fond de relations contractuelles avec les collectivités décentralisées. De fait, cette nouvelle donne modifie en profondeur le métier de ceux que l'on appelait encore récemment les « gardes-moniteurs ». On peut caricaturer en affirmant qu'aujourd'hui, il s'agit d'être beaucoup moins « garde » et bien plus « moniteur ».

« Les parcs nationaux - Une ambition pour la France - Une chance pour ses territoires. » • Jean-Pierre Giran - Député • Rapport au Premier ministre • www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/dirnp/27-rapport-giran.htm